

AY.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA COOPÉRATION

DECRET

DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1961 / N° 169 / PR-MAC-AGRO. 011

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la Loi 60-36 du 26 Novembre 1960 portant constitution de la République du Dahomey;

VU le Décret N°321/PCM du 30 Décembre 1960 portant Nomination des Membres du Gouvernement;

VU le Décret N°111/PR-CAB du 15 Avril 1961 fixant les attributions des Membres du Gouvernement;

VU la Décision N°3639 du 5 Décembre 1960 du Secrétaire d'Etat aux relations avec les Etats de la Communauté, mettant MM. de HAUTECLOQUE Serge, BAIN Hervé et HAUCHECORNE Jean à la disposition de la République du Dahomey;

VU la Décision N°285/M-AGRO du 5 Novembre 1958;

VU la Lettre N°1315/MAC/D du 17 Avril 1961;

VU la Lettre N°988/PR du 5 Mai 1961;

VU l'Arrivée des intéressés à Cotonou par Avion le 2 Juin 1961

VU les Nécessités de Service;

SUR le Rapport du Ministre de l'Agriculture et de la Coopération;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - MM. de HAUTECLOQUE Serge, Ingénieur Agronome Stagiaire, HAUCHECORNE Jean et BAIN Hervé Ingénieurs Stagiaires d'Agriculture récemment mis à la disposition de la République du Dahomey reçoivent les affectations suivantes.

Mr. HAUCHECORNE Jean est nommé CHEF de la Région Agricole du Sud avec résidence à Cotonou poste nouvellement créé.

Mr. BAIN Hervé est nommé CHEF de la Région Agricole Sud-Ouest avec résidence provisoire à Athiéme poste nouvellement créé.

Mr. de HAUTECLOQUE Serge est nommé CHEF de la Région Agricole Centre avec résidence à Bohicon en remplacement de Mr. AGBAHUNGBA Ludovic, Ingénieur de 1ère classe 2ème échelon des Travaux Agricoles appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2. - La solde et les allocations accessoires concernant les intéressés sont imputables au Budget de l'assistance technique de la République Française.

...../.....

Les indemnités de déplacement auxquelles ils peuvent prétendre sont imputables au Budget National du Dahomey Chapitre 308-03 Article 4.

ARTICLE 3. - Le Présent Décret sera enregistré, inséré au J.O.R.D. et communiqué partout où besoin sera./.

PORTO-NOVO, LE 15 JUIN 1961

VU :
Le Ministre de l'Agriculture
et de la coopération

S. DASSI

VU
P. Le Ministre des Finances
et du Budget,
Le Ministre des Affaires Etrangères
chargé de l'intérim,

VU :
Le Contrôleur Financier,

OKE ASSOGBA

AMPLIATIONS :

J.O.R.D.....	1
P.R.....	15
SCGM.....	5
MAC.....	5
Préfectures.....	9
S/Préfectures.....	13
MFB.....	2
BF.....	3
Trésor.....	1
C.F.....	1
Contributions Directes.	1
Information.....	1
Radiodiff.....	1
Agriculture.....	6
Régions Agricoles.....	3
Chargés Agricoles S/Prf	13
MTFP.....	1
D.P.....	6
MAC/D.....	5
Intéressés.....	3